

LE MOT DU MAIRE

Après deux années d'interruption liée à l'épidémie de Coronavirus, nos marchés nocturnes ont pu revivre de la mi-juillet à la mi-août, dans une convivialité fort agréable. Ces parenthèses ont été les bienvenues dans un été perturbé par des incendies criminels, accentués par la sécheresse. L'évocation de ces feux permet de rappeler l'importance du débroussaillage.

L'automne a commencé avec une triste nouvelle. Le 30 septembre, le Docteur Hélène SAULDUBOIS est décédée : plus qu'un médecin, c'est une amie qui nous a quittés, laissant un grand vide.

L'ACCA a reçu les clés de la Maison de la chasse, située route des Tuilières, début novembre. Les Vensacais intéressés ont pu visiter les locaux le 12 novembre.

Le centre-bourg continue sa restructuration, avec comme objectifs l'amélioration de notre cadre de vie et des services supplémentaires pour tous. Le 1^{er} octobre, le cabinet médical a été entièrement transféré dans l'ancienne mairie, plus spacieuse, ce qui a offert à une agence immobilière l'opportunité de s'installer. Le bâtiment « Chez Nicole », insalubre, a été démoli et laissera place à des constructions plus vastes et en retrait du carrefour.

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avance, en lien avec l'étude du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes. De même le projet de lotissement de Vensac Océan III se précise.

Le recensement obligatoire de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février inclus.



Les associations vensacaises consacrées à l'animation (Comité des fêtes), à des activités culturelles et artistiques (par ordre alphabétique, Au Plaisir de Peindre, Le Petit Pinceau, Vensac Loisirs Culture), au sport (Vensac Détente) ainsi qu'à la chasse (ACCA) restent toujours très actives. Je remercie chaleureusement tous ces bénévoles dont le dévouement contribue à rendre Vensac dynamique et attractive pour les habitants et les vacanciers. Félicitations aux Mounaqueurs pour les superbes décorations de Noël imaginées et installées dans le centre-bourg et dans la mairie.

En cette période de contexte économique et politique incertain, apprécions plus que jamais nos conditions de vie dans un environnement naturel privilégié ainsi que la qualité des relations humaines régnant à Vensac !

Je souhaite à chacun de vous une année 2023 de santé, bonne humeur et pleine de moments agréables.

Jean-Luc PIQUEMAL



RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni les 16 août, 19 septembre et 2 novembre 2022.

Le tableau récapitulatif des décisions prises est publié dans les cinq jours qui suivent la réunion mais le procès-verbal intégral n'est rendu public qu'après son adoption lors de la séance suivante. Ces procès-verbaux intégraux sont ensuite à votre disposition à la mairie, sur l'écran tactile, ainsi que sur le site Internet www.vensac-medoc.com.

N'hésitez pas à consulter ces documents pour être bien informés.



INCENDIES DE L'ÉTÉ

Le 18 juillet au soir, un important incendie s'est déclaré (« pas tout seul ») dans une passe accédant à la route des Cercins. Ce feu a rapidement pris de l'ampleur, s'est dirigé vers l'ouest et est passé un peu sur Grayan-et-l'Hôpital avec, notamment, une saute des flammes près de la route des lacs, au sud de l'Hôpital.

Le feu a été fixé dans un premier temps grâce à l'avion Dash et aux deux Canadair envoyés par les autorités mais des reprises ont eu lieu dans la nuit.

Par mesure de sécurité, le camping de Tastesoule a été évacué grâce à des autocars mis à disposition par les communes de Lesparre et Vendays-Montalivet, les nôtres se trouvant à Bordeaux en révision. Les gens ont été accueillis à la salle des fêtes de Vensac, chez des particuliers et à la salle polyvalente de Montalivet. Des bénévoles, du personnel municipal, les élus sont venus porter des matelas, draps, couvertures, etc., préparer le lundi soir et le mardi sandwiches, fruits, petits déjeuners, etc. ; Virginie (Vival) a fourni l'intendance. Tout s'est passé pour le mieux et les touristes ont pu regagner le camping le mardi en milieu d'après-midi.

Un grand merci à tous ceux qui ont aidé bénévolement et contribué à ce que ces vacanciers puissent passer ces presque 24 heures dans les meilleures conditions, malgré la situation... Un grand merci également à la commune de Grayan-et-l'Hôpital qui a accueilli devant la chapelle de l'Hôpital le PC des pompiers et les a nourris, ainsi qu'à Vendays-Montalivet qui a également hébergé des gens.

Plusieurs reprises de feu ont eu lieu jusqu'à trois semaines après, vite éteintes ; à deux reprises, les avions sont encore intervenus.

Un autre incendie criminel s'est déroulé le 12 août, le long de la route de Saint Vivien, avant la RD1215. Il a fort heureusement été éteint rapidement mais cela aurait pu avoir des conséquences pour le camping Yelloh! Village.

Enfin, un dernier incendie d'importance a eu lieu près de la déchèterie le 24 août.

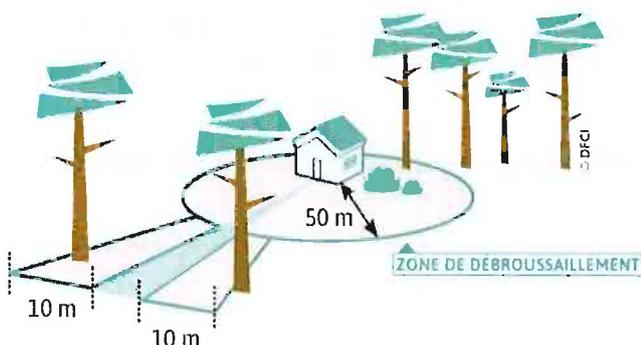
Espérons que les dysfonctionnements constatés au niveau du commandement des pompiers permettront de tirer des enseignements afin de ne pas répéter les erreurs commises dans des situations aussi tendues... Saluons bien entendu l'admirable et dur combat des pompiers sur le terrain.

DÉBROUSSAILLEMENT

Les nombreux incendies de cet été ont mis en lumière l'importance du respect des règles de débroussaillage, très rarement appliquées. Voici donc quelques rappels essentiels tirés du Code forestier et d'un arrêté préfectoral.

L'obligation de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres des bois et forêts. Ces travaux doivent être effectués par le propriétaire des constructions en zone naturelle, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier. Ils doivent être réalisés, y compris sur les terrains voisins après avoir informé leurs propriétaires (qui ne peuvent pas s'y opposer).

Au printemps, des contrôles seront faits dans la commune afin de vérifier le respect des règles de débroussaillage en vue de lutter contre les risques d'incendie.

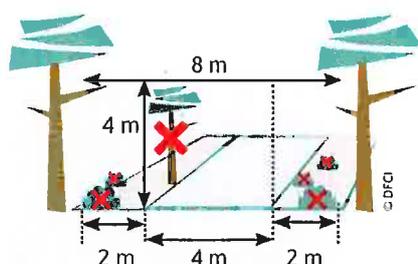


Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

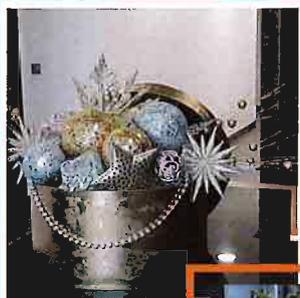
- 50 m aux abords des constructions,
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions,
- La totalité de la parcelle des terrains en zone urbaine.



- Les arbres doivent être à une distance minimale de 3 m des constructions.
- L'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimale de 2,5 m du sol.



- Les voies d'accès aux constructions doivent être d'une largeur minimale de 4 m.
- Toute végétation doit être supprimée sur une hauteur de 4 m et sur une largeur de 2 m de part et d'autre de ces voies.



LOTISSEMENT VENSAC OCÉAN III

Le permis d'aménager de la troisième et dernière tranche des lotissements Vensac Océan a été déposé début novembre. Dès que ce permis sera accordé, un appel d'offre sera lancé auprès des entreprises afin de réaliser la viabilisation de cette zone.

Sous réserve d'un retard dans les formalités, la commercialisation des terrains pourrait intervenir en début d'été 2023. Ceci constituera l'achèvement des lotissements Vensac Océan.

RESTRUCTURATION DU CENTRE-BOURG

Comme évoqué à plusieurs reprises, nous poursuivons la réflexion sur la restructuration de la partie du centre-bourg située entre la rue du Moulin et la nouvelle mairie.

Le bâtiment dit « Chez Nicole » - dans un état déplorable avec les murs qui se désagrégeaient du fait de l'humidité - a été démoli fin octobre.

L'ancienne salle des fêtes et les deux salles occupées par les associations de peinture vont être démolies en début d'année 2023.



A la place de ce pâté de maisons, il est envisagé une construction à l'architecture ressemblant à celle de « Chez Nicole », de façon à conserver le caractère du centre-bourg. Le nouveau bâtiment, plus grand, comporterait des commerces en rez-de-chaussée parmi lesquels peut-être un restaurant, et six logements à l'étage. Une petite place serait aménagée en arrière. À proximité, la Maison d'Assistantes Maternelles sera construite de plain-pied et dotée d'un jardin. Enfin une grande salle sera créée pour les associations de peinture. Par ailleurs, les bâtiments des services techniques sont en train de déménager passage des Trieux.

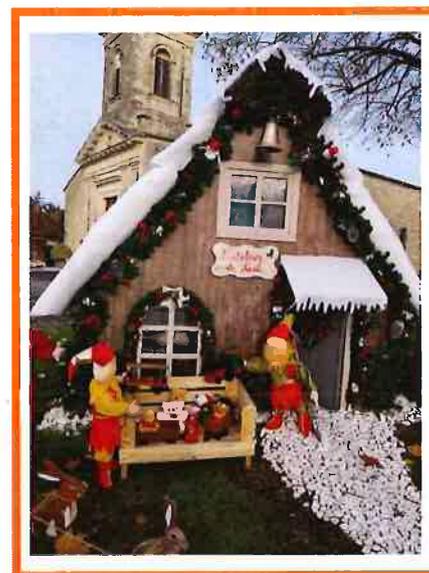
La réflexion se poursuit et la Communauté de Communes étudie toujours le projet de piscine entre la salle des fêtes et la route des Trieux.

RÉVISION DU PLU

Le droit de l'urbanisme est un sujet récurrent. Depuis plusieurs années, nous vous informons de la volonté de l'État de restreindre les zones constructibles, notamment sur les communes littorales. La loi Littoral date de 1986 et était appliquée « avec bienveillance » par les pouvoirs publics. Depuis quelque temps, les lois Élan puis Climat et résilience ont enfoncé le clou et l'État applique désormais à la lettre la loi Littoral.

À Vensac, nous avons entrepris depuis un an la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit être le reflet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) élaboré pour les 14 communes de notre Communauté de Communes. Ce SCoT a été arrêté le 22 décembre 2022. Notre PLU sera en principe arrêté en début d'année 2023, après deux réunions publiques d'information (25 novembre et 14 décembre 2022), puis devrait être soumis à enquête publique durant l'été 2023, avec consultation du document en mairie.

L'État s'étant montré très précis et strict sur le SCoT, le PLU de Vensac n'offre que peu de marge de manœuvre.



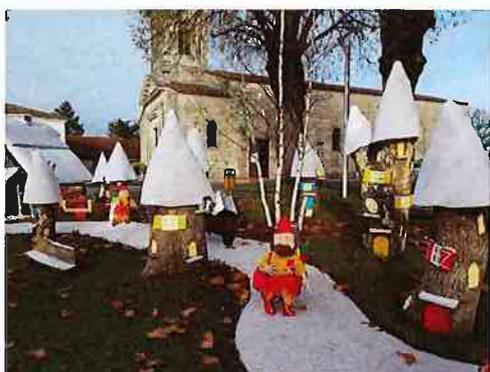
RECENSEMENT DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023

En raison de l'épidémie de Coronavirus, le recensement de la population de Vensac qui devait se dérouler début 2022 a été repoussé et aura finalement lieu du **19 janvier au 18 février 2023 inclus**. Cette enquête statistique permet de comprendre l'évolution démographique de la commune et d'ajuster l'action publique aux besoins de la population, notamment en matière d'équipements collectifs.

Le recensement est obligatoire, gratuit et vos réponses sont strictement confidentielles.

Vous pouvez vous recenser par Internet à partir du 19 janvier 2023 sur le site www.le-recensement-et-moi.fr. Vos codes confidentiels de connexion seront distribués prochainement dans votre boîte aux lettres ou remis en main propre par les agents recenseurs. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, des questionnaires papier vous seront donnés.

Merci de réserver le meilleur accueil aux quatre agents recenseurs, munis d'une carte officielle attestant de leur mission et tenus au secret professionnel, et de répondre rapidement à cette enquête si importante pour la vie de notre commune.



INFORMATION DE LA POPULATION

Environ les trois-quarts des foyers vensacais consultent PanneauPocket. Cette application permet à la mairie de diffuser des informations importantes concernant votre vie quotidienne, en complément du grand panneau d'affichage implanté devant la mairie.

Pensez à consulter également l'écran tactile situé dans le sas d'entrée de la mairie.



DÉMARCHAGE À DOMICILE : CONSEIL VIGILANCE

Nous vous rappelons que, lors d'un démarchage à domicile, vous êtes en droit de refuser l'entrée dans votre logement, de demander la carte professionnelle de la personne et de noter le numéro de la plaque d'immatriculation de son véhicule afin d'être en mesure de le communiquer à la mairie ou à la gendarmerie en cas de problème.

PROTECTION DE LA NATURE : L'AFFAIRE DE TOUS

Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de la Nature.

Amis chasseurs, beaucoup d'étuis de cartouches jonchent prairies et vignes. Merci donc de ramasser vos cartouches vides.

Amis viticulteurs, pensez à collecter les pochons en plastique qui entourent les jeunes pieds de vigne (ou leurs débris) et à les jeter dans vos poubelles jaunes.

Enfin, amis qui consommez des boissons en canette, ne jetez pas ces contenants sur les bords de route et dans les fossés mais ramenez-les chez vous, comme d'ailleurs tout autre déchet. Si vous êtes pris en flagrant délit, vous vous exposez à une sanction.

QUELQUES RAPPELS SUR POUBELLES ET CLÔTURES

Merci de ne pas oublier vos poubelles sur les routes ou les trottoirs. Rentrez-les chez vous une fois la collecte des ordures effectuée.

Le règlement d'urbanisme de la commune de Vensac interdit de mettre comme clôture des panneaux de bois préfabriqués et/ou des bâches. Avant de faire des travaux de clôture, consultez bien le règlement.



SMICOTOM : PRESTATION DE BROYAGE À DOMICILE

Sur le site Internet www.smicotom.fr vous trouvez toutes les informations nécessaires pour bénéficier du broyage à domicile de certains déchets verts proposé par le Smicotom en association avec le prestataire Med'Loc.

Cette prestation ne peut pas dépasser 2 heures, sur prise de rendez-vous préalable, et est facturée, en fonction de la durée du broyage, entre 70 € TTC et 90 € TTC (tarifs à ce jour), avec une prise en charge par le Smicotom de 20 €. De plus, la somme à régler directement à Med'Loc est éligible à un crédit d'impôt à hauteur de 50 % du montant à acquitter, soit un coût réel pour le demandeur entre 25 € et 35 € en fonction de la durée du broyage.



VIE ASSOCIATIVE

ACCA Gilles LABOY – tél. 06 81 00 35 24

Au Plaisir de Peindre

Josiane CAHIER – tél. 06 03 29 94 55 – cahier.josiane@orange.fr

Comité des fêtes Jean DESPLANQUES – tél. 06 85 53 58 67 – cdf-vensac@orange.fr

Le Petit Pinceau Nicole MESURET – tél. 05 56 09 60 25 & 06 79 24 32 03 – mesuret.yves@orange.fr

Union Nationale des Combattants (UNC)

Alain CASTANET – tél. 06 09 65 03 93

Vensac Détente

Danielle ROBIN – tél. 06 74 69 62 88 – danielleribera-robin@orange.fr

Pilates, stretching, circuit training (adultes et adolescents), ateliers Infludanse (enfants, adolescents et adultes) et yoga (dynamique et doux)

Vensac Loisirs Culture (VLC)

Myriam DOLBEAU – tél. 06 47 41 13 02 – daphne.kpodo@orange.fr

HOMMAGE AU DOCTEUR HÉLÈNE SAULDUBOIS

Le Docteur Hélène SAULDUBOIS est décédée le 30 septembre 2022, à l'âge de 63 ans, après quatre mois de lutte contre la maladie... A son mari Thierry, à ses enfants Manon et Nathan ainsi qu'à leurs conjoints, notre soutien et nos pensées affectueuses.

Nous gardons en mémoire le sourire d'Hélène, sa douceur, sa gentillesse et son dévouement à ses patients.

Cette Normande de naissance, Médocaine d'adoption depuis longtemps, avait quitté son cabinet de Pauillac pour venir exercer à Vensac en septembre 2015. Comme elle avait plaisir à le dire, elle s'était très vite sentie bien dans notre village, s'occupant de ses patients sans compter son temps et épaulée par le Docteur Sarah IUNG TOUZARD à partir de mai 2020. Elle participait également à la vie du centre d'urgence 15 de Bordeaux. Bref, elle vivait pleinement sa passion et sa vocation.

Ses rares moments de loisir étaient consacrés notamment à des balades à moto avec son mari et elle aimait à partager de bons repas avec ses amis. Elle se réjouissait de pouvoir profiter de sa retraite à compter du 1er octobre 2022 et voir grandir son adorable petite-fille née en juin de cette année...

Hélène, nous ne t'oublierons pas !



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Azael le 8 juillet 2022 à Vensac, fils de Maurine PEYRILLE et Clément CAUDERLIER.
Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Azael.

MARIAGES

Corinne BRENON et Jérémy DELLE VEDOVE le 9 juillet 2022
Béatrice KNOEPFLER et Julien BLAISE le 30 juillet 2022
Marianne LACASSAGNE et Luc VERCELOT le 17 septembre 2022.
Le Conseil Municipal présente ses vœux de bonheur aux mariés.

DÉCÈS

Marie Louise GAUCHÉ, née PIC, le 18 juillet 2022 à Vensac, à l'âge de 105 ans
Marie-France HENRY, née BESNIER, le 8 août 2022 à Bordeaux, à l'âge de 65 ans
Michel ALLARD le 3 septembre 2022 à Vensac, à l'âge de 83 ans
Jean ANDRIGNETTE le 23 septembre 2022 à Pessac, à l'âge de 62 ans
Michel PIQUEMAL le 25 septembre 2022 à Lesparre, à l'âge de 88 ans
Colette DEMARS, née WEBER, le 30 septembre 2022 à Lesparre, à l'âge de 86 ans
Hélène SAULDUBOIS le 30 septembre 2022 à Bordeaux, à l'âge de 63 ans
Cyril LABOY le 6 octobre 2022 à Bordeaux, à l'âge de 62 ans
Joseph VALLS le 25 octobre 2022 à Lesparre, à l'âge de 79 ans
Monique VANCOELLIÉ, née PAVÉSI, le 18 novembre 2022 à Vensac, à l'âge de 80 ans
Pierre, dit Pierrot, BALEIX le 9 décembre 2022 à Soulac-sur-Mer, à l'âge de 85 ans.
Le Conseil Municipal présente ses condoléances aux familles des défunts.

ÉVÉNEMENTS DE JANVIER À JUIN 2022

07 janvier	Cours de zumba organisé par Vensac Détente à la salle des fêtes, à 10h
08 janvier	Vœux du Maire à la population à la salle des fêtes, à 11h
15 janvier	Assemblée générale du Comité des fêtes à la salle des fêtes, à 11h
22 janvier	Assemblée générale de Vensac Loisirs Culture (VLC) à la salle des fêtes
27 janvier	Loto organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes, à 20h30
05 février	Déjeuner dansant organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
25 février	Cours de zumba organisé par Vensac Détente à la salle des fêtes, à 10h
05 mars	Déjeuner des Anciens organisé par la Mairie à la salle des fêtes
10 mars	Loto organisé par Le Petit Pinceau à la salle des fêtes
11 mars	Cours de zumba organisé par Vensac Détente à la salle des fêtes, à 10h
26 mars	Après-midi dansant organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
31 mars	Spectacle de Vensac Loisirs Culture (VLC) à la salle des fêtes
1er avril	Spectacle de Vensac Loisirs Culture (VLC) à la salle des fêtes
1er avril	Cours de zumba organisé par Vensac Détente à la salle de gym, à 10h
07 avril	Spectacle de Vensac Loisirs Culture (VLC) à la salle des fêtes
08 avril	Spectacle de Vensac Loisirs Culture (VLC) à la salle des fêtes
29 avril	Spectacle organisé par le Rotary Club du Médoc à la salle des fêtes
30 avril	Vide-grenier organisé par Le Petit Pinceau
5 au 7 mai	Fête du village
05 mai	Loto organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes, à 20h30
06 mai	Vide-grenier et animations organisés par le Comité des fêtes, salle des fêtes
06 mai	Dîner organisé par la Mairie à la salle des fêtes
07 mai	Vide-grenier et vélos fleuris organisés par le Comité des fêtes
07 mai	Dîner dansant organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes
13 mai	Cours de zumba organisé par Vensac Détente à la salle de gym, à 10h
13-14 mai	Marché de printemps organisé par Le Petit Pinceau à la salle des fêtes
28 mai	Spectacle de danse organisé par Vensac Détente à la salle des fêtes
03-04 juin	Exposition et vide-grenier organisés par Au Plaisir de Peindre à la salle des fêtes
10 juin	Cours de zumba organisé par Vensac Détente à la salle des fêtes, à 10h
11 juin	Assemblée générale de l'ACCA à la salle des fêtes
24 juin	Dîner dansant organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes



SERVICES

MAIRIE	Tél. 05 56 09 44 04	mairiedevensac@vensac-medoc.com	www.vensac-medoc.com
	Ouvverte lundi, mardi, jeudi 9h à 13h et 14h à 17h ; mercredi et vendredi 9h à 13h ; samedi 9h à 12h		
AGENCE POSTALE COMMUNALE	Tél. 05 56 09 46 69	ap.335410@orange.fr	
	Ouvverte du lundi au vendredi 9h à 12h		
MÉDECIN	- Sarah IUNG TOUZARD - rendez-vous au 05 56 41 33 16		
INFIRMIÈRES	- soins à domicile et cabinet - rendez-vous au 05 56 59 22 78		
PSYCHOLOGUE CLINICIEN	(enfants et adultes) - Charles DELORD - rendez-vous au 06 13 64 64 71		
PÉDICURE-PODOLOGUE	- Coraline BELLET-BOSSE - rendez-vous au 05 64 55 00 94		
HYPNOLOGUE	- Guénola QUILLET - rendez-vous au 06 70 87 91 06		
KINÉSITHÉRAPEUTE	- Vincent LAGNEY - rendez-vous au 06 70 70 61 50 ou au 09 82 33 32 74		
M.A.M. LES P'TITS PIRATES (Maison d'Assistantes Maternelles)	- Tél. 06 42 71 10 20 et 06 29 20 63 86		
	- Enfants de 2,5 mois à 6 ans - Ouvverte du lundi au vendredi 7h30 à 17h30		
CABINET VÉTÉRINAIRE «Dune et Océan»	- Tél. 05 56 59 00 15 - Urgences 24 heures /24 au 06 19 63 22 24		
DÉCHÈTERIE	Tél. 05 56 73 99 98		
	Ouvverte du mardi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h20		
	Pass'Déchèteries obligatoire		
SMICOTOM	Tél. 05 56 73 27 40 - www.smicotom.fr		
	Collecte hors Vensac Océan mercredi après-midi bac gris/vert chaque semaine & bac jaune semaines impaires		
	Collecte Vensac Océan chaque semaine : bac gris/vert jeudi matin & bac jaune vendredi matin		
SUPÉRETTE VIVAL	Tél. 05 57 75 04 85		
	Ouvverte tous les jours 8h à 12h30 et 15h à 19h - dimanches et jours fériés 8h à 12h30		
	Point Mondial Relay - Service café/thé sur place ou à emporter.		
SALLE DE SPORT / NR FITNESS CLUB	7 jours / 7 - Nicolas RADOVIC – Tél. 06 25 55 61 36		